



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CASTELRENAUDAIS

ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AUX PROCEDURES D'EVOLUTION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi) DU CASTELRENAUDAIS

Par arrêté de la Présidente de la Communauté de Communes du Castelrenaudais n°A 2025-237 en date du 29/09/2025, une enquête publique est prescrite sur les dossiers de révision allégée n°1 et n°2, et de modification de droit commun n°1, n°2 et n°3 du PLUi du Castelrenaudais.

L'enquête publique se déroulera pendant 32 jours consécutifs, du **14 octobre 2025 à 14h00 au 14 novembre 2025 à 12h00**.

Monsieur le Président délégué du Tribunal Administratif d'Orléans a désigné Madame Nicole TAVARES en qualité de commissaire enquêteur.

- Les pièces du dossier de chaque procédure d'évolution du PLUi du Castelrenaudais, sont accessibles au public sur le site internet : <https://www.cc-castelrenaudais.fr/vivre-au-quotidien/urbanisme/le-plan-local-durbanisme-intercommunal/> ; sur un poste informatique au siège de la communauté de communes et en version papier aux jours et horaires suivants :

LIEUX	ADRESSES DES LIEUX D'ENQUÊTE PUBLIQUE	JOURS ET HEURES D'OUVERTURE DES LIEUX D'ACCES A L'ENQUÊTE PUBLIQUE	DATES ET HORAIRES DES PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR	
			Dates	Heures
Siège de la communauté de communes du Castelrenaudais	5 rue du four brûlé 37100 CHATEAU-RENAULT	Du lundi au jeudi : 9h00-12h/13h30-17h Vendredi : 9h00-12h/13h30-16h	14/10/2025 07/11/2025 14/11/2025	14h00/17h00 14h00/16h00 9h00/12h00
Maire de NOUZILLY	3 Place Emile Cholet 37380 NOUZILLY	Lundi : 10h00-12h00 Mardi-mercredi : 15h00-18h00 Vendredi : 9h00-12h00	22/10/2025	9h00/12h00
Mairie de CROTELLES	Place du Général de Gaulle 37380 CROTELLES	Lundi, mardi : 13h30-17h00 Mercredi : 9h00-12h00	04/11/2025	14h00/15h30
Mairie de LE BOULAY	2 Allée des Tilleuls 37110 LE BOULAY	Lundi 13h30-16h00 Mardi : 8h30-12h00/14h00-18h00 Mercredi/Jeudi : 8h30-12h00 Vendredi : 8h30-12h00/14h00-17h00	04/11/2025	15h45/17h15
Mairie de NEUVILLE SUR BRENNE	8 rue du 8 mai 1945 37110 NEUVILLE SUR BRENNE	Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 13h30-18h00	07/11/2025	16h15/17h15

Le public pourra formuler ses observations et propositions dans les conditions suivantes :

- Par voie postale – toute correspondance relative à l'enquête devra être adressée à Madame la Commissaire enquêteur, 5 rue du Four Brûlé, 37110 CHATEAU-RENAULT ;
- Par voie électronique – les observations et propositions pourront être envoyées par courriel à l'adresse suivante : enqueteplui@cc-castelrenaudais.fr
- Par écrit – aux horaires d'ouverture au public de chacun des lieux d'enquête mentionnés ci-dessus. Les observations et propositions pourront être consignées directement dans les registres d'enquête, établis sur feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire-enquêteur ;
- Par écrit et oralement– auprès du commissaire enquêteur lors de ses permanences dans chacun des lieux d'enquête publique, telles que précisées ci-dessus.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique à l'adresse suivante : Siège de la Communauté de Communes du Castelrenaudais, 5 rue du Four Brûlé, 37110 CHATEAU-RENAULT. Des informations supplémentaires sur les dossiers soumis à enquête pourront également être obtenues auprès du service urbanisme (tél : 02 47 29 57 40 ; courriel : urba@cc-castelrenaudais.fr). Une copie du rapport et des conclusions et avis motivés du commissaire enquêteur sera déposée au siège de la Communauté de Communes, ainsi qu'à la Préfecture d'Indre-et-Loire, pour y être sans délai tenue à la disposition du public pendant un an à date de la clôture de l'enquête. Ces documents seront également publiés pendant un an sur le site internet de l'intercommunalité : <https://www.cc-castelrenaudais.fr/vivre-au-quotidien/urbanisme/le-plan-local-durbanisme-intercommunal/>

A l'issue de l'enquête publique, pourra être décidé l'approbation ou le refus de chacune des procédures d'évolution du PLUi du Castelrenaudais. Ces décisions seront formalisées par des délibérations du Conseil Communautaire.